

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

L'Abitibi-Témiscamingue est à la fois la plus importante région minière du Québec et la région la plus affectée par la pollution générée par les activités minières. L'activité minière est caractérisée principalement par l'exploitation de mines d'or mais on retrouve aussi des mines polymétalliques.

L'industrie minière utilise des quantités importantes d'eau. Principalement utilisée à l'étape de l'enrichissement du minerai, l'eau provient de source « fraîche » (ex. : cours d'eau) ou de la recirculation d'eaux usées (ex. : sortie du parc à résidus). Également, le maintien à sec des chantiers miniers exige le pompage d'eau souterraine. Le rabattement de la nappe phréatique dans le secteur d'influence des travaux cause parfois des problèmes d'approvisionnement, mais de façon temporaire. Les principaux problèmes reliés à l'eau sont l'acidification causée par les parcs à résidus générateurs d'acide et la contamination par les métaux lourds.

La région compte 78 parcs à résidus miniers qui ont une superficie de 3 900 hectares. Près de 80 % de ces parcs sont considérés inactifs puisqu'ils ne reçoivent plus de résidus miniers et 41 % de ceux-ci contiennent des résidus potentiellement générateurs d'acide. Ces parcs se répartissent ainsi :

Tableau 6.1 : Parcs à résidus miniers actifs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

MRC	Nombre	Superficie (ha)	Génération d'acide		Restauration
			Nombre	Superficie (ha)	
Abitibi	0	0	0	0	
Abitibi-Ouest	0	0	0	0	
Rouyn-Noranda	7	687	6	615	
Témiscamingue	0	0	0	0	
Vallée-de-l'Or	9	869	6	567	20 ha
TOTAL	16	1556	12	1182	20 ha

ministère des Ressources naturelles investit plus de 2 millions de dollars par année à ce chapitre depuis 10 ans. En effet, sur les 14 millions de dollars affectés depuis 1990 à la restauration des sites inactifs rétrocédés à la Couronne dans l'ensemble du Québec, plus de 11 millions de dollars ont été dépensés en Abitibi-Témiscamingue, soit 80% du total.

Dans la municipalité d'Arntfield, le développement du territoire du bassin du lac Dasserat pourrait être compromis par la pollution de l'eau causée par les parcs à résidus miniers générateurs d'acide de l'ancienne mine Aldermac. Plusieurs groupes environnementaux de la région sont préoccupés par la problématique des parcs à résidus miniers notamment ceux qui sont inactifs.

La région compte aussi plusieurs carrières et sablières, dont une quinzaine d'importance selon le ministère des Ressources naturelles. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 180 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue dont 83 % comptent moins de 50 employés. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 37 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 37 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 19 établissements, soit environ 50 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970 diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en date de 1995. Les grandes entreprises avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement tandis que pour les moyennes et petites entreprises, surtout concentrées dans le secteur agro-alimentaire et celui de la transformation du bois, le taux d'assainissement observé est beaucoup plus faible. Toutefois, près de 60 % des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau se retrouvent principalement dans le secteur de la métallurgie reliée à l'activité minière, dans le secteur des pâtes et papiers et celui de la transformation du bois.

Secteur de la métallurgie

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est au cœur des préoccupations provinciales au sujet des pluies acides et de l'acidité des lacs. Plusieurs plans d'eau, plus particulièrement certains plans d'eau du Témiscamingue, ont été affectés et sont toujours affectés par les précipitations acides. La réduction des émissions acides de la fonderie Horne (Noranda inc.) et d'Inco (Sudbury) depuis quelques années permet toutefois d'escompter une certaine amélioration de l'habitat du poisson de ces lacs.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les établissements du secteur des pâtes et papiers présentent des volumes de rejet très importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.3 présente ces industries en précisant leur point de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur. Toutefois, à l'heure actuelle, une usine ne respecte pas les normes d'effluent du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers*; un plan correcteur est en voie de réalisation afin de corriger la situation.

De plus, ces entreprises via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attentes d'assainissement en milieu industriel* exercent un incitatif économique à

Douze de ces parcs sont considérés inactifs puisqu'ils ne reçoivent plus de résidus et à peine trois de ceux-ci ont été restaurés. Ils se répartissent ainsi :

Tableau 6.4 : Parcs à résidus ligneux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

MRC	Parcs actifs	Parcs inactifs		Types de résidus		
		Non restaurés	Restaurés	Scieries	pâtes et papiers	Autres
Abitibi	4	1	1	5	1	0
Abitibi-Ouest	3	2	0	5	0	0
Rouyn-Noranda	0	4	0	4	0	0
Témiscamingue	8	1	1	6	2	2
Vallée-de-l'Or	4	1	1	5	0	1
TOTAL	19	9	3	25	3	3

La solution aux problèmes environnementaux des résidus ligneux provenant des scieries de la région passe par leur valorisation soit à des fins énergétiques, soit comme amendement agricole. Des projets pilotes dans la MRC d'Abitibi sont en cours afin d'évaluer le potentiel d'utilisation des boues biologiques du système de traitement des eaux usées comme fertilisants pour les terres agricoles et dans la restauration des parcs à résidus ligneux ou miniers.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

Les dépôts pétroliers

En Abitibi-Témiscamingue, cinq villes importantes comportent un ou plusieurs dépôts pétroliers servant de transit entre les raffineries et les détaillants régionaux de produits pétroliers. L'exploitation de ces dépôts a dans certains cas été à l'origine de la contamination des sols et d'eau. À Val-d'Or et Rouyn-Noranda, certains dépôts ont contaminé la nappe phréatique traversant leur terrain, ce qui occasionne des impacts manifestes chez les résidents et commerces voisins. À titre d'exemple, mentionnons la contamination de bords privés au-delà